



OFFEMONT REALITES



M
BULLETIN
-
N-
-
C
-
D'INFORMATION
-
P
-
A
-
L

N° 2

N° 2 - Décembre 71

SOMMAIRE

- EDITORIAL : LE TEMPS DES VOEUX
- ETAT - CIVIL
- QUÊTES A MARIAGES ET DONNS
- A NOS LECTEURS
- UNE PAGE EXTRAITE DU REGISTRE DE 1788.

- LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- PLANS DES RUES D'OFFEMONT
- FETES ET CEREMONIES
- CONNAITRE NOTRE COMMUNE
- URBANISME ET TRAVAUX

- LE TRAVAIL DES VOLONTAIRES ET BENEVOLES
- LA VIE DE NOS ECOLES
- LE SYNDICAT INTER-COMMUNAL DES EAUX
d'OFFEMONT

- LE VIE DES SOCIETES
- LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
- INFORMATIONS RAPIDES.

POUR AIDER OFFEMONT - REALITES A VIVRE

ADRESSER VOS DONNS EN MAIRIE.



OFFEMONT - REALITES

Bulletin Municipal d'Informations.

MAIRIE - 90 OFFEMONT - TEL 28.56.56.

Directeur de la Publication : M. Roger MONNIER
Couverture et dessins : M. Daniel DEL NEGRO
Publicité : M. Rémy DULAC

Le présent numéro a été tiré à 1.000 exemplaires

Dépôt légal n° 23 - 71



EDITORIAL

« le mot du maire »

LE TEMPS DES VOEUX

Après le recensement complémentaire du mois d'octobre et l'occupation des nouveaux logements, dès le début du mois de décembre, la population de notre commune dépassera largement 3500 habitants. Elle atteindra vraisemblablement 3 700 habitants dans le courant de l'année 1972.

A cette population en hausse permanente, nous nous devons d'offrir plus de commodités, plus de sécurité, ... en un mot, des conditions matérielles de vie meilleure qui lui permettent d'accepter plus aisément les nombreux soucis quotidiens.

C'est précisément ce à quoi nous travaillerons au cours des mois qui viennent ; des rues élargies, mieux entretenues et mieux éclairées, des trottoirs sur lesquels les piétons se sentiront protégés, un assainissement progressif, garant d'une meilleure hygiène et d'un environnement amélioré, une action un peu plus poussée en faveur des jeunes, une aide accrue et permanente au bénéfice des personnes âgées.

Pour équilibrer les dépenses rendues nécessaires par de multiples besoins, que pourrons-nous placer dans l'autre plateau de la balance, celui des recettes ?

L'impôt, l'emprunt, les subventions, fournissent les rentrées principales du budget.

Les subventions paraissent s'amenuiser au fil des années, mieux, l'Etat oblige les communes, - notre commune - à participer à certaines dépenses qui devraient entièrement lui incomber : Autoroute A 36, par exemple.

De toutes façons, les subventions se trouvent très souvent absorbées par la T.V.A. que les collectivités acquittent sur le montant des acquisitions et travaux réalisés. Il en sera ainsi, en ce qui concerne les travaux d'agrandissement du cimetière.

Jusqu'à présent, en matière de finances locales, on pensait que le recours à l'emprunt était mauvais, et que toutes les dépenses, comme dans les bons ménages d'autrefois, devaient pouvoir être réglées comptant.

Nous utiliserons, quant à nous, toutes les ressources possibles de l'emprunt au cours de l'année prochaine. Cimetière, égouts, trottoirs, seront réalisés, grâce à l'emprunt. Mais, là aussi, certaines subventions nous sont nécessaires, pour obtenir les prêts dans les meilleures conditions.

Reste l'impôt. Il peut déjà paraître lourd. Il l'est, en effet, et particulièrement pour les budgets familiaux les plus modestes. Cet effort de solidarité est cependant nécessaire. Notre ambition dans ce domaine consistera à maintenir l'effort fiscal dans des limites raisonnables.

...

Remarquez, en passant, que lorsque vous acquittez vos impôts locaux, 60 % de votre versement, - 150 F sur 250 F, par exemple tombent dans la Caisse communale, le reste alimente le budget du Département. Et nous apprenons par la presse, que les centimes additionnels départementaux subiront une hausse approximative de 9 %.

Dans les circonstances actuelles, il est inévitable que, d'année en année, le montant des impôts augmente. En effet, chacun sait, pour en être victime quotidiennement, que les prix, tous les prix, suivent une ascension constante et régulière, et que les dépenses des communes comme celles des particuliers, évoluent parallèlement. Deux exemples : un appareil pour l'éclairage public, revient, posé, à 40 000 anciens francs ; l'acquisition d'une lame pour le déneigement exige que l'on sorte du budget une somme de près d'un million d'anciens francs.

Par ailleurs, nous devons entretenir les bâtiments communaux, chauffer les classes et assurer les fournitures scolaires, payer le courant électrique, régler le personnel communal, aménager les rues, enlever les ordures, acquitter une redevance à l'usine d'épuration de Belfort, prévoir les dépenses d'aide médicale...

De plus, il nous est échu le privilège d'avoir à régulariser certaines taxes dont l'application avait sans cesse été reportée : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'assainissement...

Les besoins croissants d'une collectivité en pleine évolution exigent des recettes sans cesse plus importantes.

En fait, il existe deux manières de gérer une commune : se satisfaire passivement de la routine, ou s'orienter délibérément vers le progrès.

La routine se contente de moyens limités, mais c'est le conservatisme et l'immobilisme qui ankylosent et qui tuent.

Le progrès exige des moyens un peu plus importants, mais c'est l'espoir, le mieux-être, la vie.

Nous avons choisi le progrès.

Et c'est pourquoi le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux peuvent se faire un plaisir et une joie d'apporter à chaque famille, par le présent bulletin, leurs vœux pour 1972 : vœux de bonheur, de santé, de succès, de paix...

Vœux de vie meilleure dans une commune où, grâce à votre compréhension, à votre collaboration, à votre appui, nous aurons préparé des "lendemains qui chantent".

Le Maire d'Offemont

°0°

R. TRITTER

ETAT—CIVIL

NAISSANCES

Nikola Pierre Marcel BELJAN	né le 16 novembre 1971 à Belfort
Elisabeth Marie BIDEAUX	née le 14 août 1971 à Belfort
Pascal Stéphane BITTIGER	né le 21 août 1971 à Belfort
Valérie Christelle BOILLETOT	née le 28 juillet 1971 à Belfort
Nasira BOUHECANE	née le 6 août 1971 à Belfort
Monera BOUSSALEM	née le 29 novembre 71 à Belfort
Coralie Manuella Josée CENEDA	née le 3 novembre 1971 à Belfort
Nathalie Marguerite CORSINI	née le 16 août 1971 à Belfort
Nathalie FILONCZUK	née le 17 juillet 1971 à St Afrique (aveyron)
Christine Annette GILLOT	née le 5 septembre 1971 à Belfort
Claudine Sylviane Josiane GIULIANI	née le 23 août 1971 à Offemont
Cédric Fernand GUINARD	né le 8 novembre 1971 à Belfort
Douia HAMADI	né le 15 juin 1971 à Belfort
Thierry Jean-Paul HOSSELET	né le 30 juillet 1971 à Belfort
David Gérard JULLEROT	né le 30 juillet 1971 à Belfort
Christophe Claudel KOEHL	né le 3 novembre 1971 à Belfort
Hervé Gérard Daniel KNINDICK	né le 15 août 1971 à Belfort
Marilyne Chantal LAIR	né le 27 juin 1971 à Offemont
Xavier Daniel LAMIT	né le 7 octobre 1971 à Belfort
Sandrine Marie-Louise LUDWIG	née le 15 août 1971 à Offemont
Saïd MAHI	né le 24 septembre 1971 à Belfort
Halima MALAGOUEN	née le 12 juillet 1971 à Belfort
Stéphane Eric MARINI	né le 14 septembre 1971 à Offemont
Katy Denise Hélène MOREAUX	née le 26 novembre 1971 à Belfort
Gabriel André René NARDIN	né le 28 octobre 1971 à Offemont
Francis Gabriel Pascal NOVELIN	né le 11 septembre 1971 à Offemont
Nicolas PEQUIGNOT	né le 5 novembre 1971 à Belfort
Angélique Evelyne PEREZ	née le 27 juin 1971 à Belfort
Cécile Marie POIROT	née le 31 août 1971 à Belfort
Christelle Nathalie PRINA	née le 6 octobre 1971 à Belfort
Christophe ROUPLY	né le 23 septembre 1971 à Belfort
Sophie Andrée SCHENINI	née le 8 juin 1971 à Belfort
Valérie Ginette SPARAPAN	née le 29 juin 1971 à Belfort
Richard Jacques THIVIND	né le 18 août 1971 à Belfort

MARIAGES

- N° 15 - Mariage de Dominique Jacques SALMON
et de Christiane Josette CHELINGUE, du 26 juin 1971
- N° 16 - Mariage de Raoul Gilbert Jules COLNEY
et de Michelle Yvonne Jeanne HANN, du 28 juin 1971
- N° 17 - Mariage de Michel Pierre COURTOT
et de Ginette RAMSEYER, du 3 juillet 1971
- N° 18 - Mariage de Denis Jean Robert TRITTER
et de Gisèle Jeanne SOULAS, du 3 juillet 1971
- N° 19 - Mariage de Robert Camille Lucien THIEBAUT du 10 juillet 1971
et de Geneviève Marie-Loise Ascencion DI CRISTO
- N° 20 - Mariage de Georges REHABI
et de Jacqueline NGUYEN, du 31 juillet 1971
- N° 21 - Mariage de Daniel Roger VEST
et de Marie Suzanne Gilberte LIGNEY, du 7 août 1971
- N° 22 - Mariage de Abed BEÏDAOUI
et de Halima BELLAIRECHE, du 14 août 1971
- N° 23 - Mariage de René Georges PEUQUET
et de Isabelle Marie RICHARD, du 4 septembre 1971.
- N° 24 - Mariage de René Antoine André HERTZOG
et de Jocelyne Solange Yvonne CAVESTRI, du 18 septembre 71
- N° 25 - Mariage de Lucien CLAUDEL
et de Marie-Thérèse HANTZ, du 25 septembre 1971
- N° 26 - Mariage de Jean Louis Michel Maurice LAROCHE
et de Christiane Eliane ROTHFUSS, du 25 septembre 1971
- N° 27 - Mariage de Claude Marcelin REBOUL
et de Josette Solange Georgette AUGER, du 9 octobre 1971
- N° 28 - Mariage de Gérard Joseph Albert DAVI
et de Magdeleine OLTRA, du 16 octobre 1971
- N° 29 - Mariage de Jean-Paul Marie Ernest BEUDEZ
et de Françoise Marie Eliane SPARAPAN, du 16 octobre 1971.
- N° 30 - Mariage de Bernard Pierre Robert VUILLEMIN
et de Danielle Micheline Andrée CHELINGUE, du 23 oct. 71.
- N° 31 - Mariage de Antoine Michel DEMEUSY
et de Danièle Jeannette ERMEL, du 20 novembre 71.

<u>MARIAGES</u>	<u>PRODUITS/QUETES</u>	<u>DESTINATION DES QUETES</u>
- SALMON-CHELINGUE	96.20 F	- Coopérative scolaire, école du Centre.
- COLNEY-HANN	118.00 F	- 1/2 coop. Scolaire, école du centre 1/2 Caisse des Sapeurs-pompiers.
- COURTOT-RAMSEYER	38.30 F	- Coop. Scolaire - Ecole du Centre.
- TRITTER - SOULAS	112.00 F	- "Offemont-Réalités".
- THIEBAUT-DI CRISTO	93.10 F	- Association culturelle
- REHABI-NGUYEN	106.84 F	- Caisse des anciens combattants
- VEST-LIGNEY	41.95 F	- Bureau d'aide sociale
- BEIDAOUI - BELLAIRECHE	74.24 F	- Bureau d'aide sociale
- PEUQUET-RICHARD	122.50 F	- Coop. Scolaire, école du Martinet
- HERTZOG-CAVESTRI	82.40 F	- "Offemont Réalités"
- CLAUDEL-HANTZ	41,00 F	- Bureau d'Aide sociale
- LAROCHE-ROTHFUSS	60,90 F	- Bureau d'Aide Sociale
- REBOUL-AUGER	25.00 F	- Bureau d'Aide Sociale
- DAVI-OLTRA	126.00 F	- Bureau d'Aide Sociale
- BEUDEZ-SPARAPAN	60.00 F	- Caisse des Sapeurs Pompiers
- VUILLEMIN-CHELINGUE	61.00 F	- Coop.Scolaire - Ecole du centre
- DEMEUSY-ERMEL	50.40 F	- Coop.Scolaire - Ecole du Centre

Mariage HUDELLOT-BEAUSEINGEUR, célébré à Perouse
produit de la quête : 126 F

- bureau d'aide sociale de PEROUSE : 63 F
- bureau d'aide sociale d'OFFEMONT : 63 F

Pour l'embellissement de la commune : M. BAUMANN : 250 F

TOUS NOS REMERCIEMENTS AUX
GENEREUX DONATEURS.

DECES

- Décès de Joseph Eugène MUSY
du 4 septembre 1971 à OFFEMONT (tre)
- Décès de Emilie Augustine FELLMANN épouse ROYER
du 19 septembre 1971 à OFFEMONT (Tre)
- Décès de Edouard Auguste PREVOT
du 28 septembre 1971 à OFFEMONT (Tre)
- Décès de Léon Charles CANAL
du 4 octobre 1971 à BELFORT (Tre)
- Décès de Joséphine Thérèse LOTZ veuve CLERC
du 11 octobre 1971 à OFFEMONT (Tre)
- Décès de Lucien Marie Charles Georges HOFFEL
du 23 novembre 1971 à OFFEMONT (Tre)
- Décès de Florine Clara STEMER Veuve CUENOT
du 29 novembre 1971 à OFFEMONT (Tre)

A NOS LECTEURS

A la fin du mois de juin sortait le premier numéro de notre bulletin municipal. L'équipe "d'OFFEMONT REALITES" aidée d'autres conseillers municipaux a fait son possible pour que chaque foyer en reçoive un exemplaire. Mais si quelques personnes certainement peu nombreuses, n'ont pas reçu le leur, nous leur demandons de bien vouloir nous en excuser. Dorénavant, c'est le conseiller municipal de votre quartier qui aura la charge de vous remettre votre bulletin. Pour développer le dialogue entre les habitants d'OFFEMONT et la Municipalité, notre bulletin va, dans ses prochains numéros, ouvrir ses pages à une nouvelle rubrique : "le courrier des lecteurs". Aussi nous espérons que nombreuses seront les personnes qui nous écriront pour traiter de la vie et des problèmes de notre commune.

R. MONNIER

CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE

CIAL

CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE

SI VOUS AVEZ BESOIN D'ARGENT.....

- POUR CONSTRUIRE
- ACHETER UNE MAISON - UN APPARTEMENT
- REPARER VOTRE LOGEMENT

CREDITS IMMOBILIERS DU CIAL durée 5 à 15 ans

SI VOUS DESIREZ ACHETER DANS DE BONNES CONDITIONS

- PENSER AU CREDIMATIC DU CIAL
- 4 MOIS DE SALAIRE D AVANCE - SANS FORMALITE
- DEBLOCAGE DANS LES 24 HEURES

QUE VOUS SOYEZ CLIENT OU NON

QUELS QUE SOIENT VOS PROBLEMES FINANCIERS AYEZ

RECOURS A UN SPECIALISTE - RENSEIGNEZ VOUS AU

7 AV. FOCH
114 AV. J. JAURES
BELFORT

CIAL

groupe cic





**7 QUAI DU
MAGASIN**
.....

BELFORT

TEL: 28.19.35

TOSOLINI DANIEL

MENUISERIE EBENISTERIE

Spécialité de cuisine sur mesures

STRATIFIE POLYREY FORMICA

18 Rue de la gare OFFEMONT

Tél. 28.55.22.

SALON GREGET

MESSIEURS

DAMES

COUPE MODERNE

POSTICHES

60, Rue D'offemont
Tél. 28.19.94.



FLEUR
10, rue de l'Egalité - BELFORT

Téléphone magasin : 28-01-13. domicile : 28-29-24
C. C. P. DIJON 315-80

...et le service interflora

**CARROSSERIE
AUTOMOBILE**

Voitures
Luxe et Commerce

Réparations
en tous genres

Spécialité
de Peinture
et tôlerie

EDOUARD

BERGE

6. Rue de Valenciennes
BELFORT

R.C. Belfort 56 A 115 - C. C. P. Dijon

**BOUCHERIE
CHARCUTERIE**



Maison fondée en 1910

ETS DULAC Frères S.A.

Société Anonyme au capital de 388.600 F.

Siège Social et Bureaux : 56, Faubourg des An

90 - BELFORT

Téléphone : (84) 28.51.51 et 52

C. C. P. DIJON 925.78

Banque C.I.A.L. 119.379

R. C. Belfort 9385 B I.N.S.E.E. 694.90.010.1.002

SUCCURSALES :

106, Avenue Jean-Jaurès Tél. 28.00.06

2, Rue Dr Schweitzer Tél. 28.39.26

2, Rue Emile Parot Tél. 28.58.87

Premiere Assemblée
du 4 May 1788

Concernant L'instruction des Enfants et Grand
maître d'Écol

Antoine B Driquelier Maître d'ecol. a pour gage par
année de chaque chef de famille un boisseau de grain
blé et seigle et dix sols d'argent, les veuves payent
à moitié payable ala Saint Martin

Total du Grain Semorte par année en 25 quartiers
en argent qui suit le grain 12

Plus pour sonner la retraite 3

Pour Remonter L'orloge de la Communauté 6

Pour blanchir les linges de la chapelle 1

Bois de chauffage Comme un bourgeois

Nombre d'enfant qui vont a L'Écol pendant L'année
à chacun un sol par semaine . . . 18

il doit tenir Écol toute l'année mais il ne le tient que pendant

son marché a été payé ala Saint George seulement

pour un an en 1783 et jusqua pareille jour de 1784

La Communauté est très mécontente de son service

n'ayant aucun talent ni science ni Règle pour gouverner

la jeunesse, ayant des Termes abominables en traitant

les Bourgeois du lieu de petit Chien, la Communauté

demande qu'il soit chassé et payé par la Communauté

Les délibérations du Conseil

Municipal...



Dans le premier bulletin, notre compte rendu des décisions prises par le Conseil Municipal s'arrêtait à la séance du 11 juin.

Depuis cette date les réunions se sont déroulées régulièrement le 2^e vendredi de chaque mois pour prendre des décisions plus ou moins importantes et nécessitées par la vie de notre commune.

Point ne sera besoin de rappeler que, traditionnellement depuis son élection, votre conseil a pris connaissance des comptes rendus de ses commissions comptes rendus qui vous sont communiqués par ailleurs.

LE 9 JUILLET : avant de prendre des vacances, le conseil a approuvé le compte administratif de l'exercice 1970, laissant apparaître :

en section ordinaire (fonctionnement) des dépenses pour 355.427,02 F
des recettes pour 420.345,72 F d'où un excédent de clôture de 179.037,96 F
en section extraordinaire les dépenses se sont élevées à 283.463,20 F contre 174.892,71 de recettes soit un déficit de 92.113,44 F

Les "fonds libres" dont pouvait disposer le conseil pour l'établissement du budget supplémentaire 1971 s'élevaient à 86 918,52 F.

Le budget supplémentaire élaboré par la commission des Finances a été voté à l'unanimité pour :

section ordinaire : recettes 199 255,34 F , dépenses 199 250,43 F excédent de clôture 4,91

section extraordinaire : recettes 259 629,43 F dépenses 259 629,43 F

Principales dépenses de la section extraordinaire, aménagement d'un terrain de jeux à l'Arsot 5 000 F, implantation de classes préfabriquées 15 000 F, poêles pour le chauffage de ces classes 9 500 F, reliquat de factures électrification 1970 22 134,60 F

Une délibération fixant les conditions de l'emprunt et conforme à la réglementation de la caisse des Dépôts et Consignations, est ensuite prise pour permettre le financement des travaux d'assainissement des rues de l'Etang et des Eygras (emprunt remboursable en 5 ans)

Le personnel municipal titulaire adhérent à la section mutualiste complémentaire de la Ville de Belfort, et la commune ne pouvant verser directement la part patronale, le Conseil à l'unanimité vote une subvention de 90 F correspondant à cette cotisation patronale.

Le Conseil a également autorisé le Maire à signer un avenant auprès de la compagnie d'assurance couvrant le groupe scolaire du Martinet pour assurer les bâtiments préfabriqués.

Une subvention du ministre de l'agriculture a été sollicitée pour le curage des ruisseaux.

Après exposé du Maire sur la situation des bâtiments préfabriqués à l'Arsot, le conseil toujours à l'unanimité a demandé la construction d'un groupe scolaire en dur, destiné à remplacer les classes actuelles.

Le Maire a également été autorisé à passer un marché de gré à gré avec les entreprises adjudicataires des travaux de construction du mur de soutènement rue des Eygras et de la pose de collecteurs d'eaux pluviales rue de l'Etang et rue des Eygras

LE 5 SEPTEMBRE : comme tous les conseils municipaux du département, celui d'Offemont a désigné les "grands électeurs" chargés d'élire le sénateur.

ont été désignés comme délégués sénatoriaux :

MM. TRITTER avec 20 voix - HONORE M. 20 v. - DULAC R. 20 v.

MONNIER R. 19 v. - SCHMITT J. 18v. - GALHER M. 18 v. - RAUSHER A. 17 v.

Les suppléants appelés à remplacer éventuellement un titulaire ont également été désignés à bulletin secret conformément à la loi.

Ont été élus MM. ROBINET M. 20v. - BALLAND P. 20 v. - Mme ALLEMANN 19 V.

MM. TOSCHI R. 20 v. - BOURQUE J.F. 20 V.

LE 10 SEPTEMBRE : après l'interruption d'un mois de vacances, le conseil a repris le cours normal de ses séances ordinaires. Une délibération identique à celle du 9 juillet pour les modalités d'emprunt a été prise à l'unanimité pour la construction du mur de soutènement de la rue des Eygras . Cet emprunt sera remboursable en cinq ans.

L'emprunt destiné à couvrir la part à la charge de la commune pour l'agrandissement du cimetière sera réalisé aux-mêmes conditions que le précédent mais pour un montant de 102 000 F remboursable en 20 ans. A signaler que cet emprunt ne couvrira que la première tranche des travaux d'agrandissement.

Le conseil a également décidé que le mur de clôture serait en béton avec aménagement fleuri sur sa longueur, la création de ce petit espace vert pouvant être confié à un paysagiste.

Le conseil a également autorisé le Maire à mettre ces travaux en adjudications. La délibération prise au cours de cette séance aura un certain retentissement l'an prochain puisque le conseil a décidé d'instituer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1er janvier 72.

Ce nouvel impôt couvrira exclusivement les dépenses d'enlèvement et de destruction des ordures ménagères.

Jusqu'à présent ce service qui doit être couvert par une recette spéciale était réglé au moyen de centimes votés lors de l'élaboration du budget. La création de cette nouvelle taxe régularisera donc une situation non orthodoxe de comptabilité et soulagera d'autant les centimes additionnels. Etant donné l'accroissement de la circulation au carrefour du Martinet, le conseil a émis le vœu que la bretelle de raccordement des CD 13 et 22 prévu au plan d'urbanisme à travers la propriété Ganghoffer soit réalisée dans les meilleurs délais de manière à éviter aux usagers venant de Valdoie le dangereux carrefour du Martinet/

Le conseil a également :

- autorisé le maire à signer un avenant à la convention passée avec la Ville de Belfort pour la participation aux frais de fonctionnement de l'usine d'épuration de Belfort, compte tenu des nouveaux branchements à l'égout réalisés depuis son entrée en vigueur.

- décidé d'allouer aux élèves âgés de moins de 16 ans en cours de l'année d'admission dans une classe du second cycle et dont les parents sont domiciliés à Offemont, une allocation municipale de 200 F destinée à couvrir partiellement l'achat de livres et fournitures scolaires (les personnes dont un enfant relève de cette

décision devront se faire inscrire en Mairie dès réception de ce bulletin.

- désigné M. HONORE délégué du conseil municipal à la révision des listes électorales politiques pour 1972.

- autorisé le maire à passer une convention avec Monsieur le Préfet pour l'installation de deux classes préfabriquées au Martinet.

LE 8 OCTOBRE Le conseil a décidé de couvrir le montant de la participation de la commune à la construction de l'autoroute A 36 par emprunt.

Pour permettre le règlement de factures imprévues le conseil a voté des transferts de crédits d'un chapitre à un autre du budget.

Ce vote ne modifie en rien le montant prévisionnel des budgets 1971.

Il a également été décidé d'augmenter de 4,30 % à compter du 1er octobre 71 le salaire honoraire du personnel communal non titulaire. Le Maire a été autorisé à procéder à la vente au plus offrant de l'ancien lavoir de la rue du Ballon.

le 12 NOVEMBRE : après avoir entendu lecture du projet d'acte destiné à l'achat des anciens casernements du Rudolphe, le conseil a autorisé le maire à signer cet acte. Il est également après exposé du maire, prévu le financement de cette opération, à savoir : 20 000 F prévus au budget, 10 000 F plus les frais (50,00 F) à prélever sur une recette supplémentaire de 14 294 F provenant des centimes additionnels.

Le conseil, vu l'accroissement des effectifs scolaires et l'occupation prochaine de nouveaux logements HLM, a décidé de demander l'implantation de deux nouvelles classes préfabriquées au Martinet et ce, afin de pouvoir accueillir dans des conditions normales les nouveaux élèves.

Le maire a été autorisé à mettre en recouvrement les redevances dues par les particuliers pour leurs travaux de raccordement à l'égout (3^e tranche)

Après avoir été informé par le maire des difficultés rencontrées pour la destruction des ordures ménagères de la commune, le conseil a émis le vœu que soit examinée la possibilité pour Offemont d'incinérer ses ordures à Belfort.

Ce vœu est pris en parallèle avec les pourparlers engagés par la municipalité avec celle de Belfort.

Le conseil a également pris acte du fait qu'un recensement complémentaire de la population a été effectué au 1er octobre 71, en exécution des directives de l'INSEE, et a décidé de rémunérer l'agent recenseur à raison de 2,70 F par logement recensé.

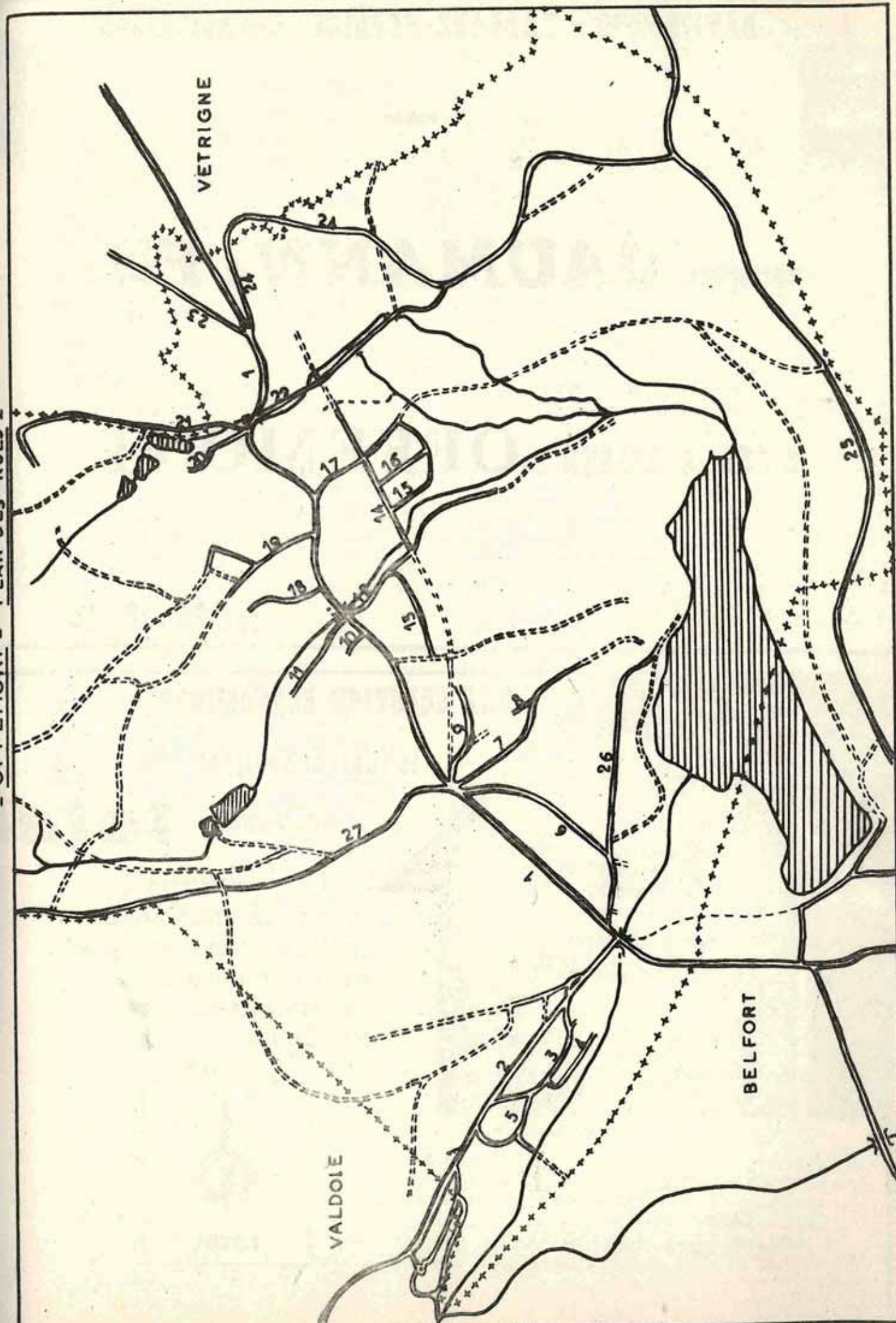
DOCUMENT ANNEXE AU PLAN D'OFFEMONT

NOMS DES RUES D APRES LES NUMEROS PORTES SUR LE PLAN

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1. rue Aristide Briand | 14. rue Etienne Welch |
| 2. rue des Commandos d'Afrique | 15. rue des Rosiers |
| 3. rue Edmond Miellet | 16. rue Ambroise Croizat |
| 4. impasse du Canal | 17. rue de la Gare |
| 5. rue de la Rosemontoise | 18. rue du Lieutenant Bouvier |
| 6. rue Charles De Gaulle
(anciennement rue de la Vieille Cornée) | 19. rue du Chêne |
| 7. rue de l'Etang | 20. rue Jean Moulin |
| 8. Impasse des roseaux | 21. rue des Soiras |
| 9. Impasse des Prés
(anciennement rue des Prés
Chevris) | 22. rue des Cerisiers |
| 10. Impasse du noyer | 23. rue du Fort |
| 11. rue du Ballon | 24. rue des Maquisards |
| 12. rue des Eygras | 25. rue sous la Miotte |
| 13. rue François Brouque | 26. Chemin de la Baignade |
| | 27. Route d'Eloie |

°0°0°0°0°

- OFFEMONT - PLAN DES RUES



BATIMENTS - TRAVAUX-PUBLICS - CANALISATIONS

Ets
~~entreprise~~

S.A.R.L.
BAUMANN & Fils

8 RUE A. BRIAND . OFFEMONT

tél. 28 - 16 - 72

UNE SOLUTION ECONOMIQUE :

le fuel domestique

avec la garantie **total**



fuel
domestique
TOTAL

- SECURITE DE FONCTIONNEMENT
- LIVRAISONS RAPIDES PAR CAMIONS
AVEC COMPTEUR VOLUMETRIQUE
- PRET FINANCIER POUR VOTRE
II STALLATION



TOTAL

ADRES SEZ-VOIS

A. LABBAYE
90 - ESSERT

tél : 28 15 20
28 48 21

FÊTES ET CÉRÉMONIES



CEREMONIE ANNIVERSAIRE DES FUSILLES D'OFFEMONT

Le Dimanche 3 octobre avait lieu au monument du Maquis de Chérumont, la Cérémonie anniversaire à la mémoire des fusillés du 26 septembre 1944. Emouvante dans sa simplicité, la manifestation se déroulait dans le calme de ce bel après-midi d'automne. Une assistance nombreuse participait par sa présence à la peine des familles des disparus, peine toujours vivace malgré les années écoulées. On remarquait autour du monument de nombreuses personnalités régionales et locales, les porte drapeaux des sociétés patriotiques et des anciens combattants, une délégation des Sapeurs-Pompiers Offemont-Vétrigne, une délégation de la Police Belfortaine, les représentants de l'Armée etc...

Le dépôt des gerbes officielles et familiales marquait le début de la cérémonie. La sonnerie "Aux Morts" retentit, un jeune clairon du 35^e RIMECA égrène lentement les notes qui appellent au souvenir et au recueillement. Puis c'est l'appel des noms des martyrs de 1944... par 20 fois "Mort pour la France" tombe comme une plainte dans le silence de la clairière. tandis que dans la forêt toute proche le "Chant des Maquisards" s'élève grave et poignant, nous ramenant quelques 27 ans en arrière.

Une minute de silence à la mémoire de ces patriotes termine la cérémonie pendant que les drapeaux s'inclinent.

Monsieur TRITTER, Maire d'Offemont prononce quelques mots en notant le caractère simple de cette commémoration, il adresse le salut du conseil Municipal et de la population offemontoise aux familles et assure que tout sera toujours fait pour garder intact le souvenir que nous devons aux disparus. Pour terminer il invite tous les présents à la réception prévue en Mairie.

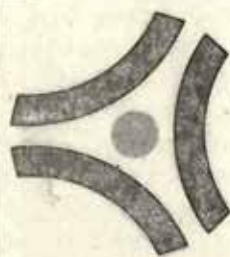
11 NOVEMBRE

A onze heures, au Monument aux Morts, la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 se déroulait sous la présidence de Monsieur TRITTER, Maire d'Offemont. Les Anciens Combattants entourant leur drapeau, le Conseil Municipal, le Corps des Sapeurs Pompiers Offemont-Vétrigne sous le commandement de l'Adjudant Salomon et une assistance relativement nombreuse y participaient. Après le dépôt des gerbes et l'appel "Aux Morts" des deux guerres par un ancien combattant, une minute de silence était observée à la mémoire des soldats de 1914-18 et 1939-45. Monsieur GERARD, Président des A.C. d'Offemont Vétrigne donne la lecture du manifeste de l'U.F.A.C. rappelant que les sacrifices des soldats des deux guerres ne doivent pas être vains et que l'ensemble des anciens combattants représente une force morale considérable qui met tout en œuvre pour que soit préservé à tout jamais la Paix dans le monde. A onze heures trente tous les participants se retrouvaient au Carrefour du Marcinet pour une minute de silence et le dépôt d'une gerbe, devant la stèle des commandos d'Afrique et de Provence. Ce monument rappelle au passant que du 20 au 25 novembre 1944, 40 officiers, sous officiers et soldats ont fait le sacrifice de leur vie pour la libération du pays. Un très sympathique vin d'honneur réunissait ensuite tous les participants.

Le samedi 20 novembre, un cortège officiel faisait le tour des points marquants la libération de Belfort et des environs. A 15 H 45 à la Stèle des Commandos d'Afrique, une assistance nombreuse rendait hommage au courage des soldats de la 1^{ère} Armée en présence des personnalités officielles. Une brève cérémonie rappelait, s'il en était besoin, que ces valeureux combattants ont fait le sacrifice de leur vie pour que soit rendu à chacun le bien le plus précieux, la Liberté.



des hommes, des femmes, des enfants
ils sourient à la vie ils sont tranquilles.



centre d'assurances

16, avenue Jean Jaurès - Belfort - Tél. 28 06 95 et 28 01 88

jean lehmann

denis chevalier

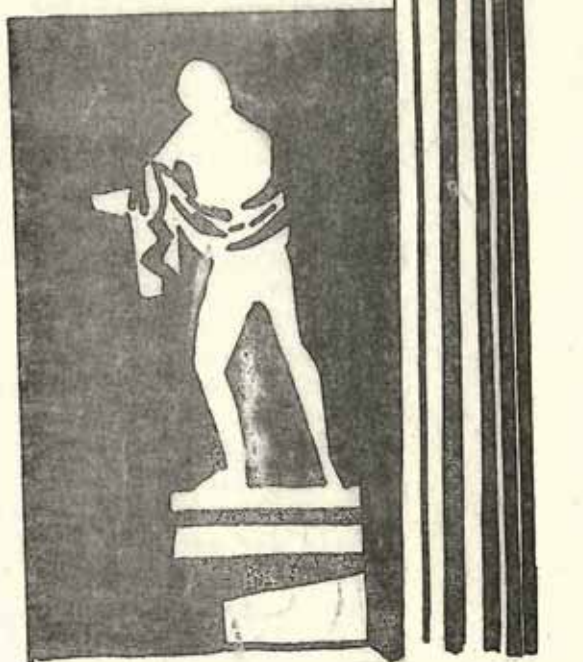
AGENCES GÉNÉRALES DU GAN ET DE LA FONCIÈRE



votre assureur : un conseiller, un technicien, un défenseur !

CONNAITRE NOTRE COMMUNE...

PAR A. MAURICE



Nous avons dans le premier numéro d'OFFEMONT REALITES essayé de vous présenter la physionomie de notre commune et son évolution démographique au cours des années passées. Je ne sais si les interprétations que nous avons proposées au sujet des appellations des différents quartiers vous ont satisfait mais par les échos recueillis, nous nous devons de continuer et de compléter si possible cette énumération, avec les éléments que nous avons glanés par ci, par là, en citant LES SOIRAS - SOUS LA MIOTTE - et l'ARSOT.

"LES SOIRAS": Il y a fort longtemps, paraît-il, une poignée de sans-logis arrivait sur ce coin de terre communale et construisait pour se loger des cahutes, avec des éléments trouvés sur place. Mais ces bâtisseurs procédaient d'une façon curieuse... Ils ne travaillaient à leurs constructions que du "soir au matin" du coucher au lever du soleil... Dans la journée, ils vauaient à leurs occupations en se gardant bien de toucher à leurs bâtisses. En effet, un édit de ce temps là disait que : "Nul ne pouvait détruire ce qui avait été édifié pendant la nuit". LES SOIRAS, "bâtisseurs du soir" devinrent ainsi des habitants à part entière de notre commune...

SOUS LA MIOTTE : Qui ne connaît la Tour de la Miotte chère au coeur de tout belfortain. Elle domine l'Etang des Forges, et du haut des remparts, une vue splendide s'offre à la vue du promeneur. Le quartier "SOUS LA MIOTTE" s'étend entre le bois et l'étang. Cible idéale de toutes les guerres, la Tour de la Miotte fut plusieurs fois détruite mais chaque fois reconstruite au même emplacement. Plusieurs historiens (Mrs. Tueffert, Liblin, Yrouillat et Correct) pensent que la Miotte était avant sa transformation en 1830, un pan de mur que l'on peut considérer comme une dernière Miette (Miotte) du Château de MONTFORT détruit en 1235. La MIOTTE est à tout jamais le symbole de la ténacité et du courage des habitants de la région. Témoin cet extrait d'un couplet du chant patriotique de Lemonnier (1820) : "Les rejetons de la pierre de la Miotte" :

"LECOURBE sut non loin de l'Espérance
de l'ennemi oter le peu d'honneur
en l'arrêtant avec sa seule escorte
Il le battit assez près d'OFFEMONT
Il était là, sous la pierre de LA MIOTTE
Avec ses rejetons, avec..."

"L'ARSOT" : Nous emprunterons à l'historien la définition suivante :

ARSOT dérivé de ARS, participe passé de l'ancien verbe français "arder" ou "ardoir", brûler, du latin "ardere". Dans ce cas, on aurait à une époque lointaine, défriché par le feu, ce qui se pratiquait souvent, une partie de ce bois et le nom ARS se serait étendu à la forêt et au quartier du même nom.

UN PEU D'HISTOIRE ANCIENNE : Les ruines découvertes à OFFEMONT en lisière du bois de l'Arsoit, en 1841, par M. FROMENT, démontrent d'une façon certaine que notre village fut habité par les Romains et qu'ils y avaient installé une villa et même un poste militaire. Une certaine quantité d'objets provenant de ces ruines sont au Musée de Colmar et forment une collection fort intéressante, citons au passage : poteries, tuiles, ferronnerie, médailles et monnaies en bronze aux effigies de : Auguste, Calligula, Antonin, Gallien, Tétricus, Décentius, etc... jusqu'à Claude II. Ces objets témoignent du temps écoulé entre le premier siècle et le début des grandes invasions barbares qui détruisirent tout ce que la civilisation romaine avait édifié au pays. Cette villa romaine devait être en relation par une "Via Rualis" avec Brasse (Brasse) d'une part et la "Via Pétrosa" (Pérouse) d'autre part. Il ne reste plus trace de la voie entre Offemont et Brasse, mais par contre, en direction de Pérouse, en se dirigeant, vers l'endroit où la Forêt des Bromonts et celle de la Miotte se rejoignent, on observera au milieu des champs une excavation du chemin de défruiement, qui présente, sur 200 mètres, toutes les caractéristiques des anciens chemins celtiques.

Détruite par les Barbares, la colonie d'Offemont fut très longue à se relever et nous n'en trouvons aucune mention sous le règne des Ferrette-Montbéliard. En 1324, lors du partage de la succession, OFFEMONT se trouvait dans la part que reçut la Comtesse Jeanne de Ferrette. En 1347, la succession de Jeanne fut partagée entre ses quatre filles. OFFEMONT revint à Ursule, mariée au Comte de Hohenberg ou Montfort.

OFFEMONT et PEROUSE formaient alors une seule mairie. En 1350, Ursule et son mari vendirent à Albert d'Autriche l'héritage maternel et c'est le début de l'annexion définitive d'OFFEMONT au Comté de Ferrette et au Domaine de la Maison d'Autriche. Sous cette domination, OFFEMONT paraît s'être développé assez notablement, et il y a lieu de noter avec intérêt les liens qui unissaient OFFEMONT et PEROUSE, ces deux villages restèrent longtemps sous la même Mairie, dont Pérouse fut le Chef-lieu. M. Stoeffel relève dans les comptes de la Seigneurie de Belfort, la définition suivante : "MAYGERTHUM OFFEMUNDT und PHETTERHUSEN" c'est à dire MAIRIE D'OFFEMONT et PEROUSE.

Telle était au XV^e siècle et telle est demeurée jusqu'en 1648, la condition politique de la Commune d'Offemont.

En 1803, la population d'Offemont était de 325 habitants et de 537 en 1876.

POUR LA PETITE HISTOIRE : En 1700, le maître d'école percevait un traitement de 250 livres. Il devait mener les élèves à la messe, et faire la classe de 8 H 00 à 11 H 00 et de 13 H 00 à 16 H 00, en toutes saisons. Il recevait, en outre, quatre toises de bois et douze livres supplémentaires pour sonner les cloches. Le public trouvait cette rémunération trop élevée, d'autant que chacun des élèves devait lui verser encore 30 sols. Il n'y avait pas d'école à OFFEMONT mais plusieurs localités demandèrent la création d'un collège à Belfort.

L'intendant répondit catégoriquement : Belfort est trop petit pour avoir un collège... si nous en construisons un, il en résulterait une épidémie de latinité qui serait nuisible à la ville et aux environs. Les paysans même d'Offemont, de Valdoie et de Bavilliers, feraient quitter la charrue à leurs garçons pour les envoyer au collège, ce qui serait aussi ridicule que nuisible.

Le 29 juin 1789, le garde forestier de Vétrigne fut pourchassé jusqu'à la sortie d'Offemont, par quatre gaillards délinquants qui se vengèrent sur sa personne. Battu, molesté, blessé, il dut promettre de ne point dénoncer ses agresseurs. Les habitants de Valdoie obligèrent aussi leur syndic à se mettre à leur tête pour dévaster les forêts du Duc de Valentinois. Devant son refus et menacé, il démissionna. L'administration impuissante autorisa, pour éviter le pire, plusieurs communautés, dont Offemont et Rougemont, à s'unir pour manifester leurs doléances.

Ces faits relatés, d'importance mineure, démontrent le vent de révolte qui soufflait sur les campagnes, prémices de la Révolution toute proche.

Le symbole de la belle époque fut, dans le Territoire de Belfort, le petit train que lança la Compagnie de Chemins de Fer Belfortains, à travers le département. Trois lignes sillonnaient la région. Belfort-Rougemont-le-Chateau nous intéresse particulièrement, avec ses deux embranchements, un pour La Chapelle et un pour Etuefont-Bas. La voie suivant la route, dans la mesure du possible. Le courant électrique venant de Ronchamp était transformé à la Sous-Station des Forges. Le convoi était tracté par une automotrice, équipée de quatre moteurs de 35 CV avec 24 places confortables. La ligne de Rougemont-le-chateau fut mise en service le 15 mai 1913, sur 16 kms. Elle passait près du dépôt des Forges et desservait OFFEMONT - VETRIGNE - DENNEY - PHAFFANS - BETHONVILLIERS etc...

L'ancienne voie C.F.B. à Offemont est devenue la rue Etienne Welsch et la gare du petit train existe toujours.

KRONBERG

- CHARBONS DE 1^{ère} QUALITE
- FUELS - NAPHTEX

KRONBERG, C'EST AUSSI

- L'entretien et le dépannage de vos brûleurs
- Le financement de nouvelles installations
- La tourbe FLORA pour vos jardins
- La menuiserie UNIMEX à la mesure de l'architecture moderne
- Le transport et l'entrepôt

BELFORT

MONTBELIARD

PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT DE FAÇADES

S.A. **CUNCHON & CIE**

90 - OFFEMONT

106 Rue Aristide BRIAND -
TÉLÉPHONE 28.57.56.

Applicateur agréé des

revêtements POLYSTRAT

Spécialiste de ravalements en tous genres

Travaux particuliers

DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE

MAGASIN & FABRIQUE

MEUBLES

*
LUCCHINA



route de Montbéliard
ANDELNANS-BELFORT -
Tél. (84) 28.30.90

MEDAILLES D'OR 1969 ET 1970 AU CONCOURS N. F.
- MEUBLES

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

SOUDURE ÉLECT

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

SERRURERIE

LEPAUL ANDRE

Rue de la Gare

90 - OFFEMONT

Tél. 28.41.56

BEURRE ŒUFS - FROMAGES - PRODUITS SURG

PAUL JAHIER & C

2, rue G. Courbet - 25 - BESANÇON - Tél. 83-23-60
Le Martinet - 90 - OFFEMONT BELFORT - Tél. 28.17.75

URBANISME &

TRAVAUX

TRAVAUX REALISES DEPUIS LE 1ER JUILLET

- Construction d'un mur de soutènement Rue des Eygras avec élargissement de la chaussée.
- Pose d'un collecteur d'évacuation des eaux usées et pluviales rue des Eygras (partie sud) et rue de l'Etang, travaux préparatoires d'élargissement des chaussées.
- Réfection de la rue Etienne Welsch et amélioration du profil de la rue des Cerisiers.
- Réalisation de fossés rue de la Gare et rue Sous la Miotte.
- Implantation d'un bâtiment préfabriqué à deux classes à l'école du Martinet.
- Modernisation des logements à l'école d'Offemont-Centre.
- Installation d'une cuve à mazout pour le chauffage de la classe Studal à Offemont-Centre.
- Remise en état des WC à l'école du Martinet.
- Peinture de deux salles de classe à Offemont-Centre.
- Grosses réparations et peinture de trois salles de classe, d'un hall et de tous les extérieurs à l'école de l'Arsot.
- Petits travaux de menuiserie dans 26 classes.
- Remise en ordre de l'installation électrique dans le hall de la Mairie.
- Dégagement des bouches d'égoûts.
- Amélioration de l'éclairage public rue A. Briand entre la limite de Belfort et les Casernes.
- Nivellement du terrain de jeu de l'Arsot et curage d'une partie du ruisseau du Martinet.
- Pose de boîtes à lettres au Martinet.

Montant approximatif de ces travaux : 20 millions d'anciens francs.

...

NOS PROJETS POUR 1972

- AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE :

La subvention d'état est accordée, l'emprunt en cours de réalisation ; les travaux débiteront aux environs du 15 mars.

- EGOUTS :

Nous multiplions nos démarches pour obtenir une subvention qui nous permettra d'emprunter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette tranche, qui s'élèverait à plusieurs dizaines de millions d'anciens francs, concernerait la rue de l'Etang, la rue C. De Gaulle (ex-rue de la Vieille Cornée) la rue des Prés, (ex-rue des Prés Chevril) et une station de refoulement au sud de la rue de l'Etang.

- TROTTOIRS :

Travaux en principe non subventionnés et entièrement à la charge de la commune. Suivant l'emprunt que nous pourrions contracter sera réalisé en totalité ou en partie, l'itinéraire Quartier du Martinet - rue A. Briand (jusqu'à hauteur de l'entreprise Rust.)
Dégagement de l'entrée de l'école du Martinet.
Pose de deux collecteurs d'eaux pluviales sous les trottoirs.

- ECLAIRAGE PUBLIC :

Nouvelle tranche rue A. Briand et renforcement dans certaines rues secondaires.

- AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE :

(entretien, élargissement...)

- CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE :

Au Martinet sous réserve de l'accord de la Ville de Belfort et de l'Armée.

- ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX :

- MISE A L'ETUDE DES POSSIBILITES DE LOTISSEMENT :

A la Cornette, (rue de l'Etang) et à la Cornée (en bordure des rues C. De Gaulle et A. Briand)

La Commission des Travaux.

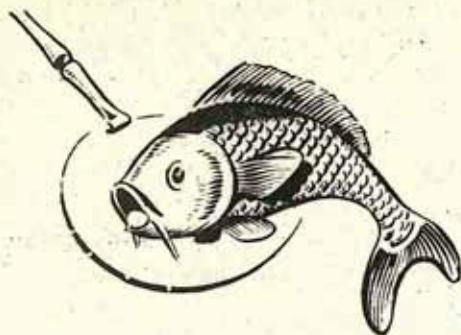
LE TRAVAIL DES VOLONTAIRES ET BENEVOLES

Un certain nombre de personnes, jeunes et adultes, ont participé aux travaux suivants :

- un ramassage d'ordures effectué par deux personnes de l'Arsot.
- un ramassage d'ordures effectué par trois jeunes, dès 4 heures du matin, le 14 juillet, pour remédier aux défaillances du service d'enlèvement, et éviter que les poubelles ne contribuent au pavoisement des rues.
- remise en état des peintures des abris des voyageurs par un groupe de jeunes.
- travaux de terrassement par ce même groupe.
- entretien des cabines téléphoniques et pose de boîtes aux lettres, petits travaux de serrurerie à l'école de l'Arsot et à la Mairie.
- curage du Martinet par les Conseillers municipaux et des volontaires du quartier ou du village.
- réparation et remise en marche de l'horloge de l'église...
..... et nous en oublions certainement.

à tous un grand merci.

°0°0°0°0°



"La Carpe d'Or"

CHEZ
CHARLOTTE
90 - OFFEMONT
TELEPHONE 28.57.73

Prop. M. MARIOTTE
Gérante
M^{me} WEINBRENNER

SPECIALITES
ALSACIENNES
CASSE-CROUTE
A TOUTE HEURE

pour vos cadeaux de fin d'année...

TABACS-JOURNAUX
LE MARTINE

M^{me} BRUDER



R DE LA BAIGNADE
RESTAURANT

90 OFFEMONT
★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

tél : 28 - 36 - 13

SPECIALITES -
Mariages - Baptêmes - Banquets
Association
°°°°

« MAURICE PIGUET »

MAITRE - ARTISAN - TAILLEUR DE PIERRES

GRES ROUGE
BLANC
BRUT
SCIE
OPUS
PAREMENTS

70-GRANGE-LA-VILLE

Renseignements et devis gratuits
Téléphoner au 28 - 16 - 79 à OFFEMONT

E. A. T. P.

RENSEIGNEMENTS

DEVIS GRATUITS

Etudes et Applications Techniques de Protections

ÉTANCHÉITÉ DIVERSES · REVÊTEMENTS SPÉCIAUX
ÉTUDES TECHNIQUES DIVERSES
ISOLATIONS THERMIQUES ET PHONIQUES
ÉTUDES POUR RÉALISATION DE PISCINES PRIVÉES

J. CHAMBON · 9, RUE DE LA VIEILLE CORNÉE · OFFEMONT · 90 · BELFORT
R. C. 88 A 179 · CRÉDIT LYONNAIS BELFORT

LA VIE DE NOS ECOLES



SITUATION SCOLAIRE AU 1ER DECEMBRE 1971

Au 1er décembre 1971, 26 classes primaires et maternelles sont ouvertes, deux classes primaires supplémentaires sont susceptibles d'être ouvertes dans les semaines qui viennent.

Les effectifs se répartissent ainsi :

Offemont - Arsot primaire	120
Offemont - Arsot maternelle	44
Offemont - Martinet primaire	285
Offemont - Martinet maternelle	178
Offemont - Centre primaire	153

soit actuellement..... 780 élèves

Des inscriptions nouvelles sont à prévoir dans le courant du mois de décembre. Elles seront dues à l'occupation de nouveaux logements H.L.M. et de quelques constructions individuelles.

Le C.E.S. de Valdoie accueille 65 élèves du quartier de l'Arsot; la Commune a versé pour ces élèves, en 1971, au Syndicat du C.E.S. de Valdoie une redevance de 3 216 F.

Les établissements primaires et secondaires de Belfort reçoivent 145 élèves des quartiers du Martinet et d'Offemont-Village. Il a été versé à la ville de Belfort, pour ces élèves, au cours de l'année 1971, une somme de 5 282 F.

En résumé, Offemont compte actuellement 990 enfants soumis à l'obligation scolaire (c'est-à-dire âgés de moins de 16 ans), soit 30 % de sa population.

A l'occasion de Noël, chacun des 258 élèves fréquentant Ecole maternelle ou Classe enfantine recevra un jouet et une friandise.

Les élèves des cours moyens participeront aux demi-journées de neige au Ballon d'Alsace.

l'Arsot..... lundi après-midi
le Village..... le mardi après-midi
le Martinet..... mercredi après-midi.

Au total, 125 élèves monteront chaque semaine, à partir du mois de janvier, au Ballon d'Alsace. La Commission scolaire a décidé de demander une participation très minime de 1,50 F par élève et par montée. Il est vivement recommandé aux élèves possédant un équipement personnel de l'utiliser.



VULCA - MODERNE

SALOMON PERE & FILS

VULCANISATION
RÉPARATION TOUS PNEUMATIQUES
RECAOUTCHOUTAGE
STOCK EN PNEUS NEUFS
- ÉQUILIBRAGE ÉLECTRONIQUE -
CLOUTAGE Tous Pneumatiques

23, RUE DE BRASSE 90 BELFORT

TEL: (84) 28.10.48.



FORD TAUNUS 700

elle donne beaucoup
et demande peu
à partir de **11 725 fr**

Moteur léger, puissant, 7 - 9 - 9 CV GT
11 CV 6 cylindres - Berline 2 et 4 portes
Break 5 portes - Coupé 4

FORD RESTE LE PIONNIER

GARAGE J. WITTLINGER

10, rue de Turenne - Belfort
TELEPHONE : 28 07 34

la gamme Ford 71 est exposée
ESCORT - CAPRI - TAUNUS - 17 M - 20 M - 26 M
BREAKS
Véhicules légers TRANSIT de 600 à 1.750 kg

LE SYNDICAT INTER-COMMUNAL DES EAUX D'OFFEMONT

729 abonnés ; de 600 à 950 m³ d'eau consommé par jour, distribuée à plus de 4 900 habitants, à quelques entreprises industrielles commerciales, à des élevages agricoles, et avicoles.

LES RESSOURCES EN EAU DU SYNDICAT

- ses ressources propres : La station de pompage d'Eloie dont le débit varie de 80 à 200 m³ jour.

- les ressources extérieures dont il dépend:

Celles de Valdoie, de Giromagny, de Belfort.

. Un contrat avec la ville de Giromagny garantit 350 m³ jour retrocédés sur le contingent de 900 m³ fourni à Valdoie.

. Selon ses possibilités la ville de Valdoie fournit le total de nos besoins complémentaires.

. Lorsque ceux-ci deviennent importants et particulièrement en période de sécheresse, malgré la compréhension des villes de Valdoie, et de Giromagny, il ne reste plus qu'une solution faire appel à la Ville de Belfort. C'est ce qui a été fait au cours de l'été.

LE SYNDICAT DES EAUX D'OFFEMONT

SON FONCTIONNEMENT

Créée depuis 1955, par Monsieur R. CHATEAUDON entre les communes d'Offemont, Vétrigne, Denney il se complète en 1964 par l'adhésion des communes de Roppe et d'Eloie.

La population de chacune de ces communes se chiffre aux environs de :

- OFFEMONT	3 500 habitants
- ROPPE	550 -
- DENNEY avec les Ecartés	320 -
- ELOIE	250 -
- VETRIGNE	220 -

Depuis les nouvelles élections municipales les nouveaux membres du Conseil Syndical désignés par chaque commune :

- OFFEMONT	MM. SCHMITT - BALLAND
- ROPPE	MM. PERREZ - COURBOT
- DENNEY	MM. BLANC - IAEGI
- VETRIGNE	MM. SALOMON - BUSCHWALTER
- ELOIE	MM. JUND - POUSSARDIN

...

Depuis le 1er juillet ont été élus :

Président	M. JUND
Vice Président	M. IAEGI
Secrétaire	M. PERREZ
Trésorier	M. BUCHWALTER

Monsieur CHATEAUDUN est désigné : Président d'Honneur.

Le secrétaire administratif Monsieur RONOT continue à assurer la mission qui lui a été confiée dès la création du Syndicat en 1955. Celui-ci a aussi la charge de relever les compteurs deux fois dans l'année.

Comment joindre, ou rencontrer ces responsables :

Le président, M. JUND - tél Mairie d'Eloie ou domicile : 28 06 54
Alsthom 28 12 31 poste 37 42

- au cours des permanences de Mairie d'Eloie tous les mardis de chaque semaine à partir de 20 H 00

- au cours des permanences assurées en Mairie d'Offemont, le 1er lundi de chaque mois de 18 H 30 à 19 H 30

- au domicile - Gd Rue Eloie - chaque fois que les circonstances l'imposent.

- La Mairie d'Offemont peut être aussi contactée, tél 28 56 56

Le vice président, M. IAEGI aux Ecartis de Denney - Nationale 83
(télévision - radio - tél : 29 80 28)

Celui-ci assiste aux permanences à Offemont.

Le secrétaire, M. PEREZ - tél 28 80 84

Le trésorier, M. BUCHWALTER à Vétrigne.

Le secrétaire administratif Monsieur RONOT, peut-être appelé au 28 02 16, il assure toutes les permanences du Président, de plus reçoit les doléances des abonnés lors des passages pour les relevés des compteurs. Ces doléances sont d'ailleurs consignées sur les fiches de relevés qui sont remises aux abonnés, un double est transmis au Président. Les responsables chargés d'intervenir pour la fermeture des vannes dans le cas de rupture brutale :

- pour OFFEMONT - M. JEANNENOT - garde-champêtre qui détient les clés.
- pour ROPPE - MM. HAUTBERGUE et COURBOT
- pour DENNEY - MM. BLANC et IAEGI
- pour VETRIGNE - MM. SALOMON A. et BUCHWALTER
- pour ELOIE - MM. DEPREZ et JUND

LA GESTION, L'ENTRETIEN DU RESEAU, LES INTERVENTIONS

Depuis plusieurs années la gestion est confiée au Service du Génie rural qui assure le contrôle et la surveillance des gros travaux, actuellement l'ingénieur responsable est M. BOUVERET, cité Administrative à Belfort - tél 28 19 61

La surveillance permanente du réseau, elle, est confiée au service départemental d'entretien des réseaux d'eau. Ce service fonctionne avec l'aide du Génie rural, il est financé uniquement avec les cotisations versées par les collectivités adhérentes au service, il ne possède que ces crédits de fonctionnement limités.

LE PERSONNEL DU S. D. E. R. E.

deux techniciens : M. BRUGGER : tél cité administrative 28 19 61
tél domicile 28 40 51

M. BIDEAUX : cité administrative
domicile 1, rue Gable Belfort (pas de tél.)

Ces deux techniciens circulent régulièrement sur le réseau de distribution, ils sont sur la brèche 24 H sur 24.

Ils veillent au bon fonctionnement de la station de pompage d'Eloie, assurent le réglage des débits en fonction de l'importance de la nappe phréatique, le réglage des pressions, la permutation du stockage de l'eau aux réservoirs du Rudolphe., le mixage des différents réseaux, Valdoie, Belfort, Eloie etc...

La détection des fuites, et des emplacements de vannes.

La surveillance des travaux réalisés pour les nouveaux branchements.

La surveillance des défauts de comptage d'eau etc... pose de compteurs. Leur travail et leur qualité de technicien ont été particulièrement appréciés au cours de la période de sécheresse que nous venons de traverser, ils ont permis aux abonnés d'être alimentés presque normalement en eau pendant toute cette période. A noter qu'ils ne négligent pas non plus de prendre la pelle et la pioche si cela s'avère nécessaire.

LES GROSSES INTERVENTIONS - LA POSE DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS

A la suite d'un appel d'offre, marché soumis à la concurrence, un contrat a été passé avec l'entreprise BAILLY de la Chapelle/Rougemont (Ex. Bailly-Buschwalter.) des engagements sont pris de part et d'autre pendant un an.

Seule cette entreprise est habilitée à intervenir sur le réseau.

POUR QUE L'ENTREPRISE BAILLY INTERVIENNE

- en cas de sinistre important : il suffit de prévenir ou de faire prévenir en téléphonant à la Chapelle/Rougemont, entreprise Bailly N° 29 88 31 Dans le cas d'absence notamment la nuit, le dimanche, le samedi après-midi, appeler le 9 à Rougemont le Château. Dans tous les cas, même la nuit si possible alerter le Maire de la commune, et le président au 28 06 54.

LES NOUVEAUX BRANCHEMENTS

- Comme pour les interventions, seule, l'entreprise Bailly est habilitée à les réaliser. Pose du compteur comprise.
- La demande de branchement est présentée au Syndicat.
- Un devis peut être demandé à l'entreprise qui l'établira, en fonction des prix du bordereau du marché.
- Ce devis peut être vérifié par les services de gestion et du service du Génie rural.
- Les travaux sont vérifiés, contrôlés par MM. BRUGGER et BIDEAUX du SDERE.
- la facture est contrôlée systématiquement par le Génie rural qui la compare avec le bordereau des prix marché.
- Le paiement s'effectue par les soins du Percepteur de Valdoie, Receveur du Syndicat.

LES DEMANDES DE BRANCHEMENT

Des formules questionnaires vont être annexées à la demande de permis de construire, ou à la demande de branchement, elles seront visées par le Maire de la Commune et transmises au Président. Elles auront pour but de faire déterminer les caractéristiques techniques du nouveau branchement, et d'assurer les délais de réalisation.

DES PRECAUTIONS A PRENDRE

Nous rappelons que l'abonné devient responsable de son branchement dès que celui-ci est réalisé, qu'il doit s'assurer : de la protection de ce compteur contre le gel, et la détérioration. Qu'il doit s'assurer que la vanne de sectionnement de son branchement reste bien dégagée et accessible à tous moments. Toute intervention consécutive au non respect de ces clauses reste à la charge de l'abonné, sauf si la responsabilité du Syndicat est engagée

LA QUALITE DE L'EAU

Chaque mois les services départementaux de la Santé opèrent un prélèvement et effectuent une analyse pour s'assurer que l'eau est potable, depuis de nombreux mois les analyses ne révèlent aucune trace microbienne. Les résultats d'analyse sont communiqués dès lors au Maire de chaque Commune de Syndicat.

PARLONS UN PEU CHIFFRES ET BILAN

- L'eau en provenance du réservoir de Valdoie est payée 19 cts le m³ à la ville de Valdoie.
- Celle en provenance de la Ville de Belfort 65 cts le m³.

L'eau en provenance de la station de pompage d'Eloie revient à 22 cts.
 - Cette eau est vendue 1 F le m³, avec un forfait annuel de 60 F par foyer desservi (règlement syndical du 29 décembre 1969.)
 Ce problème sera examiné lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical.
 - Si l'on compare le prix de revient de l'eau et son prix de vente l'on pourrait supposer que le syndicat est à l'aise financièrement. Ce n'est pas le cas.

UN SIMPLE CALCUL

Admettons une consommation journalière de 650 m³
 pour un an : 365 X 650 = 237 250 m³

Supposons que nous ayons dû distribuer la moitié d'eau en provenance de Belfort et la moitié d'eau provenant de Valdoie et de la station de pompage d'Eloie.

le prix de revient de l'eau sera de : $65 \frac{(19 + 22)}{2} = 0,425 \text{ F le m}^3$

d'où nos dépenses :-

- coût de l'eau	237 250 X 0,425 = 29 931,25
- les cotisations au SDERE	8 000,00
- les remboursements des annuité d'emprunts réalisés avant 1970.....	130 000,00
.....	237 931,25

soit..... 237 931,25

Les recettes : vente de l'eau

237 250 X 1 = 237 250,00 F

le résultat :

dépenses : 237 931,25 F
recettes : 237 250,00 F

soit un déficit de..... 681,25 F

Si l'on conçoit de la nécessité de travaux d'entretien, d'une perte d'eau évaluée à 20 % environ comme c'est le cas pour tout syndicat, l'on s'aperçoit de suite que le déficit peut-être lourd. Les communes ont à charge de se répartir le déficit 64 % à la commune d'Offemont, 16 % à la Commune de Roppe, 8 % à la commune de Denney, 6 % pour Vétrigne et 6 % pour Eloie. Nous ne pouvons donc, ne rien négliger, notamment la comptabilité de l'eau consommée, et le respect des installations existantes.

DES INSTALLATIONS URGENTES ONT ETE REALISEES.

- Raccordement des HLM Arсот avec le réseau de Belfort.
- remplacement d'une pompe au puits d'Eloie.

D'autre sont encore à réaliser, réparation et aménagements des bouches à incendie, recherche des vannes de sectionnement, réserve incendie au Rudolphe etc...

Certaines de ces installations ont pu être exécutées grâce à la compréhension d'un abonné d'Offemont qui a bien voulu prêter la somme de 40 000 F remboursable sur 5 ans au taux d'intérêt de 6.5 %

- Nous en profitons pour le remercier de son geste.

- La commune d'Offemont, m'ayant offert le moyen d'informer les abonnés du syndicat des problèmes qui se posent, je l'en remercie, au nom du Conseil Syndical. J'ai essayé d'être le plus complet possible, mais il reste encore bien des points qui méritent examen, le développement des collectivités concernées et certains problèmes nous amènent à devoir prévoir l'avenir, nous sommes conscients que la participation efficace de chacun à la bonne marche de ce service de distribution d'eau que j'appellerai service public, sera le gage de résultats positifs, pour l'intérêt des abonnés et des collectivités.

Le Président,
A. JUND

POUR VOTRE CHAUFFAGE

ENTRAL

POUR TOUS VOS TRAVAUX

- (INSTALLATION
- (TRANSFORMATION
- (MODERNISATION

POUR TOUTES INTERVENTIONS

- (DEPANNAGE
- (ENTRETIEN
- (CONTRAT ANNUEL

CONSULTEZ

PFAUWADEL & PRIEUR

ZONE INDUSTRIELLE DE DANJOUTIN

tél : 28 20 87

pour vos réceptions & repas de fêtes

faites confiance à



DULAC DULAC DULAC



RAPPORTEZ NOUS CETTE ANNONCE NOUS VOUS OFFRONS

ESCOMPTE DE CAISSE 5 - 7 - 10 %

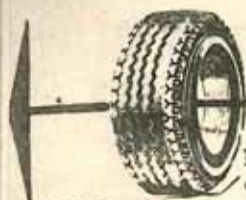
VOTRE CADEAU 1971

SUIVANT LES ARTICLES

AU BON DIABLE

83 - AVENUE JEAN JAURES BELFORT

TOUTE LA CONFECTION: HOMME, DAME, ENFANT.



CHAPUIS PNEUS

Rue du Docteur Schweitzer — BELFORT
Téléphone 28.45.72 En bas du pont de
Cravanche-face aux usines ALSTHOM

UN SPECIALISTE A VOTRE SERVICE

Vente de pneumatiques de toutes marques
neufs, rechapés et occasions
Réparation de pneus et chambres
Equilibrage électronique
Batteries - Cloutage

Etablissements gaston bert & f



tél: 84/28.02.90
CARROSSERIE
7 rue DAUPHIN

RC. 60 B6 BELFORT BELFORT

Cycles - Motos Marcel FALLOT

69, rue d'Offemont
Tél. 28.15.61
BELFORT

les vraies Mobylettes
125 cm³
les plus beaux vélos

AGENT EXCLUSIF
MOTOCONFORT

★ SUPER
★ CONFORTABLE le
★ nouveau mini
★ **Cady**
★ P.R.T.S.



★ Fourche
★ télescopique AV
★ Suspension AR par bras oscillant
★ Double embrayage automatique
★ DIMOBY.
★ 2 moyeux-freins très puissants
★ 3 couleurs: rouge, bleu, blanc

Production MOTOCONFORT

Ets ROBINET et Cie

Tous combustibles	
Solides — Liquides	— Gazeux —
Bois et charbons	— Mazout ESSO —
Propane — Butane	

23, rue de Braese
BELFORT
Téléphone : 28.10.84

MANUFACTURE BELFORTAINE DE GRILLAGES

ET N'OUBLIEZ PAS! SI VOUS AVEZ A RÉSOUDRE UN
PROBLÈME GRILLAGE OU UN PROBLÈME CLOTURE.
UNE SEULE ADRESSE:

KERN 5, RUE DE L'AS-DE-CARREAU
90 - BELFORT



GRILLAGES - SERRURERIE GRILLAGÉE
INSTALLATION DE CLÔTURES ET DE PORTES
5, rue As de Carreau - BELFORT - Tél. : 28-04-42

USINE à OFFEMONT (T.-de-B.) - Tél. : 28-16-73

Vous qui cherchez un grillage courant ou spécial... Vous qui avez un problème de clôture
Nous vous offrons à vos mesures exactes (Hauteur et Longueur)
Toutes les mailles, Tous les fils, Tous les types de grillages - DEVIS GRATUITS sur demande

INDUSTRIEL
COMMERCANTS
ENTREPRENEURS
ARTISANTS



faites de la PUBLICITE

DANS

OFFEMONT REALITE

s'adresser en Mairie tél : 28 56 56

TARIFS AVANTAGEUX

« LA VIE DES SOCIÉTÉS »

L'ASSOCIATION CULTURELLE OFFEMONT- ARSOT

VOUS PROPOSE.....

- pour les jeunes et les "moins jeunes"
 - ses jeudis après midi (moins de 15 ans)
 - ses séances de projection qui semblent obtenir un franc succès
 - sa section "sports": foot-ball, hand-ball, ping-pong, voile, ski...
 - son labo-photo
 - ses cours de secourisme
 - ses salles de réunions

Désirant faire plus encore...

seront ouverts début janvier :

- une section aéromodélisme
- une bibliothèque pour tous

Dans l'immédiat nous vous proposons...

- Sorties de ski au Ballon d'Alsace... POUR TOUS

age minimum : 10 ans

prix du transport : environ 7 F.

repas tiré du sac ou pris aux Clarines (réductions aux titulaires de la carte Alsthom).

location des skis et des chaussures : 5 F pour la saison

(attention.... le nombre des équipements disponibles étant limité, les personnes intéressées ont intérêt à se faire connaître au plus vite)

Départ : le dimanche à 8 H devant la Mairie.

Retour : vers 18 H 00

- FOOT - BALL

A partir de 8 ans : le jeudi à l'école du village.

Entraînement des 8 à 12 ans par Monsieur TISSIER.

- 12 à 15 ans par Monsieur JEANNENOT.

- HAND - BALL

Une section est sur le point d'être créée. Il ne manque que.... quelques joueurs.

. Nous envisageons également la création d'une section "athlétisme".

Pour mieux nous connaître, n'hésitez pas à venir nous rejoindre au Centre Culturel : nous vous renseignerons sur les possibilités qui vous sont offertes.

En espérant vous compter parmi nous l'année prochaine nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année à venir...

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE "L'OFFEMONTOISE"

Créée il y a une quinzaine d'années, la Société est actuellement forte d'une vingtaine de membres :

Le bureau comprend :	Président	CUNCHON Henri
	Vice-Président	MARCHAND Henri
	Secrétaire	MONTELMAR
	Trésorier	DUMONT Pierre
	Commissaires aux comptes	MARCHAL Georges DAMOY
	Garde-chasse	REGNARD André MARCHAND Henri

Les chasseurs constituent un groupe d'amis au sein desquels la discussion et quelquefois la contestation ne sont pas exclues, mais tous sont unis par un même amour de la Nature dans laquelle ils retrouvent après une semaine de travail joie et détente.

La protection du gibier, la destruction des nuisibles (renards, pies, belettes, putois) sont aussi leur affaire. Cinquante ares ont étéensemencés en sarrasin afin de procurer aux faisans une nourriture supplémentaire ; 200 000 anciens francs ont été consacrés en 1970 au peuplement : lièvres, faisans, perdreaux, ont été lâchés sur le territoire de la Commune.

Il est utile de rappeler à ce sujet que la pointe est de l'Etang des Forges constitue une réserve de chasse. Les braconniers armés de 22 long rifle sont efficacement surveillés !!

La société se permet également de préciser aux particuliers que la divagation des chiens est interdite et recommande au public la plus grande prudence pendant la période d'ouverture de la chasse et en particulier les jours de battues.

Enfin pour toute demande de permis, départemental ou national, il est utile de se renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.

Les Informations Administratives

La Mairie est ouverte tous les jours
de 10 H à 12 H et 15 H à 19 H
- sauf le samedi après-midi.

La Permanence de l'Arsot-Martinet
est assurée tous les lundis de
18 H à 19 H - à la salle HLM du
sous-sol - 56, rue des Commandos
d'Afrique.

NOUVEAUX RESIDANTS

Chaque administré, ceci, pour la bonne marche de l'administration communale est prié, en cas de départ ou d'arrivée dans la commune, de se présenter en Mairie, muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1974

Les jeunes gens nés en 1954 sont priés de se faire inscrire sur les listes de recensement, munis du livret de famille de leurs parents. Ils se présenteront en Mairie :

- | | | | |
|-------------------|----------------|----------------------------|-------------------|
| - en janvier 1972 | : 1ère tranche | : jeunes gens nés entre le | 1.01 et 31.03.54. |
| - en avril 1972 | : 2è | : - - - - | 1.04 et 30.06.54. |
| - en juillet 1972 | : 3è | : - - - - | 1.07 et 30.09.54. |
| - en octobre 1972 | : 4è | : - - - - | 1.10 et 31.12.54. |

REVISION DES LISTES ELECTORALES

La révision des listes électorales prendra fin le 31 décembre 1971. Les personnes non inscrites et désirant l'être doivent se présenter en Mairie, munies de leur carte d'identité ou du livret de famille.

CARTE D'IDENTITE NATIONALE

- valable dix ans, la carte d'identité nationale est délivrée par la Préfecture à tous les sujets français.

Pour la faire établir : - déposer une demande en Mairie (sur imprimé à retirer préalablement).

- joindre : deux photos d'identité récentes et un timbre fiscal à 10 F (à acheter dans les bureaux de tabac ou à l'enregistrement).

- de plus pour une première demande ajouter :
pour un mineur : une autorisation parentale et le livret de famille.
pour un homme ou une femme célibataire un extrait d'acte de naissance.
pour une femme mariée : si le mariage est postérieur au 1.12.50 : le livret de famille. Si le mariage est antérieur au 1.12.50 le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance et un extrait d'acte de mariage.
pour une veuve, livret de famille ou extrait d'acte de mariage et extrait d'acte de naissance.

NOTA : tous les actes : naissance, mariage ou décès ne devront pas dater de plus de trois mois.

...

Pour la faire renouveler :

- après dix ans, la carte d'identité doit être renouvelée.
- remplir les imprimés nécessaires qui sont à retirer en mairie et les rapporter accompagnés de deux photos, un timbre fiscal à 10 F et la carte périmée.

PASSEPORT

Pour le faire établir : déposer en Mairie une demande établie sur un imprimé à retirer préalablement, avec deux photos d'identité, un chèque bancaire ou virement postal de 50 F (à l'ordre de la Préfecture - Régie des recettes) le livret de famille ou un extrait de naissance et pour les mineurs une autorisation parentale. Pour le renouveler fournir les mêmes documents et l'ancien passeport.

MINEURS SE RENDANT A L'ETRANGER

Les mineurs désirant se rendre à l'étranger avec la carte d'identité doivent se procurer une autorisation parentale établie par la Mairie sur présentation du livret de famille et de l'autorisation écrite des parents.

MARIAGE

- Pour se marier, les futurs époux doivent être âgés d'au moins dix huit ans pour le garçon et quinze ans pour la fille.

S'ils sont mineurs, le consentement des parents est obligatoire.

- Les publications sont obligatoires dix jours francs à la Mairie du domicile de chacun des futurs époux. Il importe de déposer les pièces à la Mairie du lieu de mariage vingt jours environ avant la cérémonie. Lorsque les époux habitent des communes différentes, le lieu de mariage est choisi indifféremment à la Mairie du domicile du futur ou de la future.

- Les deux témoins doivent être majeurs.

Pièces à fournir (cas général)

a) extrait timbré de l'acte de naissance des futurs époux, portant obligatoirement la mention "délivré en vue de mariage" et n'ayant pas plus de trois mois au jour du mariage ou six mois s'il a été délivré à l'étranger. A se procurer à la mairie du lieu de naissance.

b) un certificat prénuptial du médecin datant de moins de deux mois au jour des publications.

c) en cas de contrat de mariage le certificat du notaire.

pour les cas particuliers (remariage après divorce ou veuvage), se renseigner en mairie.

NAISSANCE

Lors d'une naissance, la déclaration doit en être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les trois jours qui suivent l'accouchement (non compris le jour de la naissance). Lorsqu'une naissance n'aura pas été déclarée dans le délai légal, l'Officier de l'Etat Civil ne pourra l'enregistrer qu'après jugement.

L'acte est rédigé sur présentation du livret de famille, et sur production d'un certificat de constatation de naissance signé du Docteur ou de la sage-femme qui a procédé à l'accouchement.

DECES

Lors d'un décès, la déclaration doit en être faite au plus tôt à la Mairie du lieu de décès par un membre de la famille du décédé ou toute autre personne déléguée à cet effet. Un médecin doit constater le décès et au vu du certificat l'officier de l'Etat-Civil délivrera le permis d'inhumer. Au cas où le corps du décédé doit être

transporté dans une autre commune, une demande de transport de corps doit être établie en Mairie. Le Maire prendra alors un arrêté d'autorisation de transport de corps et fera apposer les scellés sur la bière avec procès-verbal de mise en bière.

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

Les personnes désirant postuler pour l'obtention de la médaille de la famille française doivent avoir au minimum cinq enfants. Se présenter en Mairie avec livret de famille et certificats de scolarité.

CONSTRUCTION

Pour obtenir le permis de construire, s'adresser à la Mairie qui vous remettra les imprimés nécessaires en vous précisant la marche à suivre. S'adresser de préférence à Monsieur GAHLER, 2^e adjoint, de permanence en Mairie le mercredi de 18 H à 19 H.

A ce sujet, il est rappelé que le permis de construire est toujours obligatoire pour toute construction à usage ou non d'habitation. Les contrevenants s'exposent à une amende et à la démolition de la construction irrégulière

DEMANDE D'AIDE SOCIALE -AIDE MEDICALE

Une demande d'aide sociale ou d'assistance médicale gratuite entraîne toujours une enquête, et il est rappelé que les enfants sont tenus de venir en aide à leurs père et mère, ou autres ascendants, qui sont dans le besoin. A ce sujet, les articles 205 et suivants du Code Civil précisent :

ART. 205 : les enfants doivent des aliments à leurs père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin.

ART. 206 : les gendres et belles-filles doivent également, dans les mêmes circonstances, des aliments à leurs beau-père et belle-mère, mais cette obligation cesse lorsque celui des époux qui produisait l'affinité et les enfants issus de son union avec l'autre époux, sont décédés.

ART. 207 : les obligations résultant de ces dispositions sont réciproques.

ART. 208 : les aliments ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame et de la fortune de celui qui les doit

Les personnes qui doivent remplir un formulaire d'obligation alimentaire ont toujours intérêt à le faire avec la plus grande exactitude.

tél : 28 37 43

rue A. BRIAND

épicerie fine,
vins,
confiserie,

STATION TOTAL - BUTAGAZ - HELIOGAZ

Offemont

VIANDE de 1^{er} CHOIX

PREVOT

RUE A. BRIAND Offemont

Ets ROUCAYROL

Meubles en tous genres

ACHAT - VENTE

ANTIQUITES

5 RUE DE BRASSE

BELFORT tel: 28-00-82

ROGER WILLIG

DEVIS GRATUIT

électricité générale

TEL: 28.52.12

OFFEMONT

CONSERVER LES NUMEROS D'OFFEMONT REALITES

ILS CONTIENNENT DES RENSEIGNEMENTS UTILES

INFORMATIONS RAPIDES

COMMUNIQUE

Les vendredis 24 et 31 décembre 1971, la Mairie fermera à 18 H 00 au lieu de 19 H 00.

E. D. F.

Des baisses anormales de tension ayant été constatées dans la rue F. Brouque (lotissement Regnard), la rue des Eygras, aux Soiras, les particuliers et le Maire sont intervenus auprès d'E.D.F. Le remède sera apporté par E.D.F. qui envisage de construire dans ces deux zones, des transformateurs pour améliorer la distribution du courant électrique.

SEL DE DENEIGEMENT

Les personnes habitant aux abords d'endroits particulièrement dangereux en cas de neige ou de verglas : côte, passage d'enfants, lieu inaccessible aux engins de déneigement... et qui seraient volontaires pour répandre du sel, sont priées de bien vouloir s'inscrire en Mairie, ou de le faire savoir au garde-champêtre, un certain nombre de sacs de sel pouvant leur être confiés.

ACQUISITION DES ANCIENS CASERNEMENTS DU RUDOLPHE

Toutes les étapes de l'acquisition par la Commune des casernes du Rudolphe sont actuellement franchies. Aujourd'hui, la Commune est propriétaire de ces anciennes installations militaires. Dès à présent, aucun pillage ne sera toléré dans ces bâtiments, les délinquants s'exposeront à de sévères poursuites.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

A l'occasion de Noël et de Nouvel An, un colis sera remis par le Bureau d'Aide Sociale à toutes les personnes de la Commune, âgées de plus de 70 ans. Signalez, s'il vous plaît, au Secrétariat, les oublis qui auraient pu, involontairement, se produire. Dans le courant de l'année 1972, il est prévu d'organiser :

- à Pâques : un repas
- dans le courant de l'été : une sortie.

°0°0°0°0°

PLATRERIE - PEINTURE - VITRERIE

BUREAU : 24. RUE D'OFFEMONT 90 - BELFORT

JOSEPH FRONTERA

Vins et Spiritueux en gros
Limonade - Sirops - Jus de Fruits

87. Avenue Jean-Jaurès

BELFORT
Tél. 28.01.76

MANCINI - GIRON

S. A. R. L.

TÉL. 28 20 72 - 28 42 57

CHAUDRONNERIE - CUVES A MAZOUT

TEL: 28.44.30

Ets René RUST

23 RUE A. BRIAND OFFEMONT

LIBRAIRIE DE LA ROSENERIE

R. RAMA

120, Av. Jean-Jaurès - 90-BELFORT - Tél. 28.04.13

▲▼
Papeterie - Style
Fournitures Scolaires
• Maroquinerie - Photo
Articles Cadeaux
Imprimés . . .
▼▲

**POUR VOS
CADEAUX...
pensez aux livres**

CARTE de FIDÉLITÉ

Letraset

MOTO GADY

BECANE

MOBYLETTES - VELOS

René

CREDIT,
REPARATIONS

BELLE

85, avenue Jean-Jaurès - BELFORT

RESERVEZ VOS ACHATS A NOS
ANNONCEURS ILS ASSURENT
LA VIE MATERIELLE DE NOTRE
BULLETIN.



Pour vos achats de

M E U B L E S

CUISINES, CHAMBRES A COUCHER,
SALONS, LIVING, etc...

APP. MÉNAGERS

DE DIETRICH, SCHOLTÉS, COSTE, ROSIÈRES

Télévision :

(SIEMENS ; SONNECLAIR, SCHAUB-LORENTZ

et

1 seul magasin

DOMI - FRANCOE

12-16, AV. JEAN-JAURÈS BELFORT

4 AVANTAGES

- PRIX très étudiés
- UN GRAND CHOIX
- UN SEUL CRÉDIT
- LIVRAISON prompte et soignée

CONDITIONS SPECIALES AUX FONCTIONNAIRES

PERSONNEL ALSTHOM - BULL - PEUGEOT



offemont-
réalités

PRESENTE A SES LECTEURS

ses meilleurs vœux
de bonne & heureuse
année pour

1972

